



Luxembourg, le 9 octobre 2020

Communiqué de presse : Crise majeure de la psychiatrie au Luxembourg

À l'occasion de la « Journée Mondiale de la Santé Mentale » du 10 octobre 2020, la Société Luxembourgeoise de Psychiatrie, Pédopsychiatrie et Psychothérapie (SLPPP) estime devoir attirer l'attention sur la pénurie de plus en plus inquiétante des médecins spécialistes en psychiatrie, en psychiatrie infantile et en neuropsychiatrie dans le système de santé luxembourgeois. Ce manque est particulièrement grave dans les hôpitaux généraux, où un effondrement du bon fonctionnement des services de psychiatrie est prévisible dans les mois à venir, mais il touche également le secteur ambulatoire et les structures psychiatriques extrahospitalières.

Afin d'illustrer cette situation dramatique, relevons qu'au cours des derniers mois, quatre psychiatres libéraux ont décidé de mettre fin à leur activité au sein d'un hôpital (dont un seul pour raison d'âge) et cinq postes d'assistants en psychiatrie n'ont pas été occupés, faute de candidats. Le système de gardes psychiatriques à l'hôpital fonctionne encore uniquement parce que plusieurs psychiatres continuent à y participer alors qu'ils ont dépassé l'âge où cette participation est obligatoire. Dans un des quatre hôpitaux généraux de notre pays, 50% des psychiatres ont dépassé l'âge de 60 ans, dans un autre 60% sont plus âgés que 55 ans. En prodiguant des soins psychiatriques et psychothérapeutiques, les psychiatres, pédopsychiatres et neuropsychiatres sont pourtant des acteurs centraux dans la prise en charge des personnes atteintes de troubles psychiques.

Les raisons de la pénurie actuelle sont multiples. La profession de psychiatre est un métier passionnant, mais moins prisé que d'autres spécialités médicales, qui ont meilleure réputation et sont en apparence plus attractives. La pénibilité du travail du psychiatre au sein d'un hôpital est flagrante. Certains collègues sont contraints d'assurer pour les patients jusqu'à 10 permanences de 24 heures non rémunérées par mois à côté de leur travail habituel. Comme pour d'autres disciplines, la nomenclature et les tarifs y relatifs pour les médecins spécialistes en psychiatrie sont particulièrement défavorables et ne reconnaissent pas à leur juste valeur le temps passé avec le patient. Les troubles psychiatriques et les problèmes de santé mentale sont pourtant un enjeu de santé publique majeur dans notre société et les personnes qui en sont atteintes méritent toute notre attention et les moyens nécessaires.

Face à ces constats, une action concertée des autorités et organismes publics, notamment des Ministères de la Santé, de la Sécurité Sociale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et de la Caisse Nationale de Santé (CNS) avec les acteurs du terrain est rapidement nécessaire afin de maintenir pour l'avenir un accès aux soins pour les patients.

Les mesures devront porter notamment sur les conditions de travail et de rémunération de notre profession. En collaboration avec l'Université du Luxembourg, une formation de troisième cycle pour nos spécialités devrait aussi être mise en place dans les meilleurs délais.

La SLPPP invite avec insistance les autorités concernées à relever ce défi.

Il n'y a pas de santé sans santé mentale !

Le Comité de la SLPPP